

## Service gestion

Lycée de la Matheysine  
3 rue Lesdiguières - 38350 La Mure

**Téléphone** : 04.76.81.56.54

**Mail** : [intendance.0380049x@ac-grenoble.fr](mailto:intendance.0380049x@ac-grenoble.fr) ou [gestion.0380049x@ac-grenoble.fr](mailto:gestion.0380049x@ac-grenoble.fr)

## Conditions d'accès

### Hébergement et restauration scolaire

## À lire attentivement et à conserver par la famille

### 1. Le Pass'Région / Pass'Région Jeunes - Il est **obligatoire**

#### À la rentrée 2026, le Pass'Région devient le Pass'Région Jeunes.

- Si votre enfant possède déjà un Pass'Région, conservez-le ! Il est utilisable au même titre que le Pass'Région Jeunes. Il est valable durant toute la durée de la scolarité au lycée. Lorsque le lycée validera l'inscription de votre enfant, il sera automatiquement mis à jour.
- Si vous êtes un nouveau bénéficiaire du Pass'Région Jeunes, commandez votre carte sur le site [www.auvergnherhonealpes.fr/passregionjeunes](http://www.auvergnherhonealpes.fr/passregionjeunes).

Ce Pass'Région est :

- **gratuit**
- **à commander impérativement pour la rentrée.** En cas de difficultés, contactez l'assistance téléphonique au 04.86.27.98.50 du lundi au vendredi de 9h à 18h.
- valable pour toute la scolarité au lycée de la Matheysine
- personnel et nominatif, **en aucun cas il ne peut être prêté.** Toute tentative de fraude peut entraîner l'exclusion du service restauration hébergement
- **obligatoire** car il permet :
  - l'accès au lycée (portique), à la restauration et à l'internat
  - la distribution et le prêt des manuels scolaires
  - de bénéficier d'une somme attribuée par la région pour des sorties culturelles, achat d'autres manuels non prêtés, licence sportive, places de cinéma.... (veuillez consulter le site pour connaître tous les avantages)

#### 1.1 Perte ou vol du Pass'Région / Pass'Région Jeunes

Il est **à commander de nouveau sur le site de la région** et à signaler immédiatement au service de gestion pour mise en opposition **de la carte perdue.**

Dans l'attente de recevoir une nouvelle carte, une carte provisoire pourra être délivrée par le lycée : achat à 5 € en espèces ou CB.

#### 1.2 Oubli du Pass'Région / Pass'Région Jeunes

Lorsque votre enfant a oublié son Pass'Région / Pass'Région Jeunes, il a la possibilité de :

- se procurer un ticket jetable à la borne du self ou au kiosque à l'accueil du lycée (possibilité de prendre 2 tickets par semaine). Pour les internes, le ticket est valable pour la journée (petit-déjeuner, déjeuner et diner).
- télécharger l'application TURBOSELF et importer le QRCODE afin de faciliter son passage au self uniquement. Pour les internes, en cas d'oubli de la carte à la semaine, ce dispositif est à privilégier. Ce dispositif est valable au sein du lycée pour toute la scolarité de l'élève.

**TURBOSELF = QRCODE = plus de ticket à éditer en cas d'oubli de carte = autonomie lors du passage au self**

## 2. Les tarifs

Les tarifs sont votés par le Conseil d'administration et applicable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les tarifs applicables sont les suivants :

Forfait	Tarifs 2026 (pour 3 trimestres)	Prix unitaire (pour information)
Internat 5 jours	1 914,70 €	10,68 €
Internat 4 jours	1 531,76 €	10,68 €
DP 4 jours	552,16 €	3,85 €
DP 5 jours	690,20 €	3,85 €
Nuit occasionnelle à l'internat		11,00 €
Repas élèves externes	/	5,50 €

### À noter :

- Le forfait internat 4 jours est modulable selon l'emploi du temps : les enfants des familles qui le choisissent sont accueillis au service hébergement restauration entre le dimanche soir (pas de repas) et le vendredi midi **sauf** une nuit au choix de la semaine. L'absence à la nuitée comprend l'absence du repas du soir, la nuitée et le petit déjeuner du lendemain.
- Le tarif nuit occasionnelle à l'internat, comprenant repas du soir, nuit et petit déjeuner, est possible après accord du chef d'établissement en concertation avec la vie scolaire.
- Le tarif élèves externes est un repas à payer en avance sur le compte TURBOSELF au tarif de 5,50 €. L'élève peut déjeuner à sa convenance : repas payé = repas consommé.
- Dans le cas du choix du forfait DP 4 jours, un 5<sup>e</sup> repas occasionnel, non compris dans le forfait, est possible et doit être payé en avance sur le compte TURBOSELF au tarif de 5,50 €.

### À la rentrée :

- Pour les demi-pensionnaires, par défaut, l'élève est inscrit au forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).
- Pour les internes, par défaut, l'élève est inscrit au forfait 5 jours (du dimanche soir au vendredi midi).

En fonction de l'emploi du temps définitif, si vous souhaitez changer de forfait, vous pourrez formuler votre choix définitif sur un coupon-réponse distribué à la rentrée. Ce coupon réponse devra être complété et retourner au service de gestion au plus tard le vendredi **21 septembre 2026**.

**ATTENTION** : aucun changement de régime n'est accepté en cours de trimestre.

Ils sont uniquement autorisés sur demande écrite aux dates suivantes :

- 1<sup>er</sup> trimestre (septembre/décembre) : jusqu'au 21 septembre 2026
- 2<sup>e</sup> trimestre (janvier/mars) : jusqu'au 31 décembre 2026
- 3<sup>e</sup> trimestre (avril/juin) : jusqu'au 31 mars 2027

## 3. Le règlement

La facture trimestrielle est due par les familles et doit être soldée à réception. Elle est transmise par mail au responsable financier fin octobre pour le 1<sup>er</sup> trimestre, fin janvier pour le 2<sup>e</sup> trimestre et début mai pour le 3<sup>e</sup> trimestre : **ce 3<sup>e</sup> trimestre est facturé jusqu'au départ en congé de juillet**. Ces 3 trimestres financiers correspondent à l'ouverture du lycée sur une année scolaire de la rentrée de septembre au départ des congés en juillet, hors petites vacances scolaires.

- **PAIEMENT SUR EDUCONNECT**, paiement en plusieurs fois possible par virement, à privilégier car paiement direct sur le montant de la facture
- **PAIEMENT EN ESPÈCES**, au service de gestion de 7h45 à 13h00 (dans la limite de 300 €).
- **PAIEMENT CB**, directement sur le terminal de paiement au bureau du service de gestion.

### À noter :

- Le montant des factures varie en fonction de la durée de la période : la facture du 1<sup>er</sup> trimestre (septembre-décembre) est plus élevée que les factures suivantes car ce trimestre couvre une période plus longue.
- En cas de difficultés financières, une aide peut être octroyée par le fonds social de l'établissement, sur demande auprès de l'assistante sociale de l'établissement (catherine.arribert@ac-grenoble.fr ou au 04.76.81.56.54) ou en sollicitant le service de gestion (gestion.0380049x@ac-grenoble.fr ou au 04.76.81.56.54).

## 4. Ouverture au public du service gestion du lycée

Du lundi au vendredi de 7h45 à 13h00

- pour les encaissements espèces et CB et pour les demandes de carte provisoire.
- pour tout renseignement sur le fonctionnement de la restauration, la facturation, l'achat de repas sur l'application TURBOSELF, les moyens de paiement, les bourses du lycée, la carte Pass'Région et le fonds social.